

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chímone, David ben Messaouda, Haïm ben Esther, Rav Moché Ben Raziél, Chímone Ben Messaouda, Aaron Ben Hanna, Audrey Bat Étoile



Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yitshak et Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de Sarah bat Avraham, Chímone Ben Yitshak, Yitshak Ben Mordékhaï, Dov Ben Lévana azriél ben Sarah et David ben Julie



Résumé de la Paracha

Après avoir exigé la pureté de l'ensemble du peuple d'Israël, en décrivant les règles qui en découlent, Hachem commence par définir, dans notre paracha, les règles de pureté qui sont spécifiques aux cohanim. Ainsi, une règle particulièrement contraignante s'impose aux cohanim, celle de l'interdiction de côtoyer la mort, aussi bien par contact avec un cadavre que par passage dans un cimetière. Pour le Cohen gadol, cette interdiction s'applique également à ses proches parents qu'il ne pourra accompagner au cimetière, ni même s'en approcher une fois que leur âme les a quittés. Il devra poursuivre le service au temple sans interruption. La paracha poursuit en énumérant les différents défauts rendant un Cohen inapte au service divin, l'empêchant de pouvoir s'occuper des sacrifices, mais bénéficiant tout de même du droit d'y goûter. De même, tout Cohen qui entrera en contact avec une quelconque forme d'impureté, même involontaire (comme la lèpre par exemple) sera interdit au service durant le temps de son impureté. Un Cohen qui pénétrerait le sanctuaire en état d'impureté serait passible de la peine de retranchement. Suite à cela, la Torah définit les critères disqualifiant les sacrifices, en listant les défauts qui empêchent l'animal d'être offert à Hachem. Dans la quatrième section de la paracha, la Torah énumère les lois ayant attrait aux jours saints du calendrier, en commençant évidemment par le chabbat, puis Pessa'h, le compte du omer qui mène directement à la fête de Chavouot, Roch Hachanah, Kippour, Souccot et Chémini Atséret. La paracha se prolonge en décrivant les lois concernant l'allumage et l'entretien de la ménorah, ainsi que les règles concernant les douze pains entreposés sur la table.

Dans le chapitre 21 de Vayikra, la torah dit :

וְהִכְהֵן הַגָּדוֹל מֵאֲחָיו אֲשֶׁר-יֵצֵק עַל-רֹאשׁוֹ שֶׁמֶן הַמִּשְׁחָה, וּמִלֹּא אֶת-יָדוֹ, לְלֵבַשׁ, אֶת-הַבְּגָדִים--אֶת-רֹאשׁוֹ לֹא יִפְרֹעַ, וּבְגָדָיו לֹא יִפְרֹם:

10/ Quant au pontife supérieur à ses frères, sur la tête duquel aura coulé l'huile d'onction, et qu'on aura investi du droit de revêtir les insignes, il ne doit point découvrir sa tête ni déchirer ses vêtements;

יא / וְעַל כָּל-נִפְשֹׁת מֵת, לֹא יָבֹא : לְאָבִיו וּלְאִמּוֹ, לֹא יִטְמָא: 11/ il n'approchera d'aucun corps mort; pour son père même et pour sa mère il ne se souillera point;

יב/ וּמִן-הַמִּקְדָּשׁ, לֹא יֵצֵא, וְלֹא יִחַלֵּל, אֶת מִקְדָּשׁ אֱלֹהָיו: כִּי יִזְרַח שֶׁמֶן מִשְׁחַת אֱלֹהָיו, עָלָיו--אֲנִי יְהוָה:

12/ et il ne quittera point le sanctuaire, pour ne pas ravalier le sanctuaire de son Dieu, car il porte le sacre de l'huile d'onction de son Dieu: Je suis Hachem.

Le cohen est l'homme chargé de représenter le divin. Beaucoup de charges lui incombent dans la relation de l'homme vis-à-vis d'Hakadoch Baroukh Hou, et forcément son mode de vie est impacté. À ce titre, son rapport à l'impureté est extrême : il doit la fuir plus que quiconque. Cet état est particulièrement marqué chez le cohen gadol, dont le statut plus poussé encore, l'oblige à la pureté absolue. C'est pourquoi, il ne peut se rendre impur même pour enterrer sa propre famille. Tentons d'appréhender cette rigueur imposée au cohen gadol au travers d'une question importante. Comme chacun le sait, toute personne impure dispose à l'époque de Moshé et jusqu'à la destruction du beth Hamikdash, d'un moyen de recouvrir son état d'origine. S'il s'agit d'une impureté mineure, il suffira de se rendre au mikvé et dans le cas d'une impureté majeure, les cendres de la vache rousse constitue le recours ultime capable de réattribuer la pureté initiale de l'individu. Dès lors, comment comprendre que la torah se montre si rigoureuse vis-à-vis de cohen gadol ? Pourquoi, comme tout le monde, ne pourrait-il pas user de la vache rousse et redevenir pur ?

Pour comprendre, penchons-nous sur la première fois où un homme a perdu son titre de cohen gadol. Il s'agit de Chem, le fils de Noa'h. Le midrach rabba (Vayikra, chapitre 25, paragraphe 6) dit : « *Hakadoch Baroukh Hou a souhaité retirer la prêtrise de Chem car il a dit (Béréchit, chapitre 14, verset 18) "Malkitsédek (qui n'est autre que Chem) roi de Salem, apporta du pain et du vin: il était prêtre du Dieu suprême."* (prouvant qu'il était alors cohen gadol). *Puisqu'il a fait devancer la bénédiction d'Avraham à celle d'Hachem, Avraham lui a dit : "devrait-on faire précéder la bénédiction du serviteur à celle du maître ?" C'est alors qu'Hakadoch Baroukh Hou lui a retiré la prêtrise pour la confier à Avraham, comme il est dit (Téhilim, chapitre 110, verset 1) : "Parole d'Hachem à mon maître" et il est écrit plus loin " Hachem en a fait le serment qu'Il ne révoquera point: "Tu es prêtre pour l'éternité sur Ma parole de Malkitsédek" (que le midrach explique:) sur la parole dite par Malkitsédek. »*

Avant d'aller plus loin, il nous faut apporter

quelques éclaircissements sur ce midrach très obscur. La torah raconte qu'une guerre a éclaté entre neuf rois qui se sont affrontés. L'alliance des quatre rois mattea la révolte des cinq opposants et conquiert tout leur territoire avec entre autres, la ville de Sédome où Loth, neveu d'Avraham s'était installé. Avraham mis au courant de la captivité de son neveu prend les armes et renverse les quatre rois pour libérer son neveu et par la même tous les otages. C'est à cet instant que Chem, alors appelé Malkitsédek et cohen gadol de l'époque en tant que représentant du divin sur terre, sort à la rencontre d'Avraham pour le remercier. En le bénissant il dira (Béréchit 14, versets 19 et 20) : « *Il le bénit, en disant: "Béni soit Abram de par le Dieu suprême, auteur des cieux et de la terre! Et béni le Dieu suprême d'avoir livré tes ennemis en ta main!"* » Dans cette allocution, Chem débute par une bénédiction adressée à Avraham et termine par celle formulée vers Hachem. C'est pourquoi Avraham le réprimande jugeant cette démarche peu convenable, lui valant de perdre son titre pour le confier à Avraham.

Le **'Anaf Yossef** (sur ce midrach) se demande comment un homme de l'ampleur de Chem a-t-il pu commettre une erreur si grave ? Nous parlons du fils de Noa'h, rescapé du déluge dont les journées étaient consacrées à l'étude de la torah dans la yéchivah qu'il a fondée déjà à l'époque. Comment comprendre un tel égarement ?

Pour répondre le rav fait référence à un autre midrach (Béréchit, chapitre 39, paragraphe 11) : « *Rav Youdine dit : Je (Hachem) fixe pour toi une bénédiction dans la 'Amida (texte de la prière, récité trois fois par jour) mais tu ne sais pas si c'est la tienne qui a préséance ou la mienne. Rav A'houya dit au nom de Rav Zé'era : la tienne devance la mienne, au moment où nous prions, nous commençons par la bénédiction "bouclier d'Avraham" (faisant référence à la brakha accordée à Avraham et nous poursuivons par "qui ressuscite les morts" (renvoyant à Hachem) »*

De fait, puisqu'Hachem Lui-même a fait précéder Avraham, Chem a calqué sa démarche et a d'abord béni Avraham pour

ensuite poursuivre sur Hachem. C'est pourquoi, le verset dit « *Tu es prêtre pour l'éternité sur Ma parole de Malkitsédék* » ». Car c'est suite à la parole qu'Hachem a dite à Avraham que Chem fait son erreur et inverse les bénédictions.

Deux questions apparaissent suite à ce raisonnement. Premièrement, il nous semble difficile de comprendre pourquoi Hachem décide Lui-même de faire débiter la prière par Avraham et seulement ensuite de placer Sa propre bénédiction. Comme le souligne Avraham face à Chem, il convient de bénir le maître avant le serviteur. Dès lors pourquoi Hachem inverse-t-Il l'ordre ? Un autre point attire notre attention : si Chem calque son attitude sur celle du Maître du monde, qu'a-t-il donc à se reprocher ? Son raisonnement semble bon, pourquoi alors le punir ?

Le midrach (Agadot Téfilat Chmona Essré) apporte l'origine de ces deux bénédictions, celle d'Avraham et celle de la résurrection des morts. Ainsi, au moment où Avraham a été jeté dans la fournaise et miraculeusement sauvé de la mort, les anges ont proclamé dans le ciel « Bénis sois Tu Hachem, bouclier d'Avraham ». De même, au moment de la 'Akédât Yitshak sur l'autel du sacrifice, la réalité est qu'Yitshak est en fait mort (cf, yamcheltorah, béréchit tome 1), cependant Hachem a fait pleuvoir la rosée de la résurrection pour ramener Yitshak à la vie, suite à quoi les anges du service divin ont dit : « Bénis sois Tu, Celui qui ressuscite les morts ».

Ce texte évalue donc nos deux bénédictions en rapport avec la protection d'Avraham et la résurrection d'Yitshak. Un point important est à noter à ce niveau. Lorsque Dieu crée le monde, la notion de résurrection des morts n'a pas de sens. En effet, Adam n'est pas destiné à la mort. Il doit au contraire définir le cadre de la vie et seule sa faute va le conduire à placer un terme à l'existence. À ce titre, une différence fondamentale sépare les deux bénédictions : lorsqu'Avraham est mis dans le feu et survit, il repousse la mort, tandis qu'Yitshak revient à la vie qu'après avoir succombé. En d'autres termes, la première bénédiction de la amida définit l'état initial de l'humanité, celui où la mort n'a pas d'emprise, tandis que la seconde bénédiction traite de l'état

actuel, où l'homme meurt. D'où l'ordre évoqué.

Il existe une autre différence importante entre ces deux bénédictions, la première est nominative, Avraham y est clairement cité, tandis que la seconde occulte Yitshak. La raison à cela est peut-être la suivante : repousser la mort est le travail de l'homme, ressusciter est la conséquence de l'intervention divine. Ne pas laisser l'ange du mal nous faire quitter le monde relève d'efforts humains, de notre travail permanent pour atteindre la perfection spirituelle. C'est pourquoi, lorsque nous évoquons cette dimension dans la prière, nous mentionnons un homme, celui qui est parvenu à l'atteindre. Par contre, le retour à la vie relève du miracle, du divin et ne dépend que de l'intervention du Maître du monde, c'est pourquoi, aucun nom ne peut figurer dans la bénédiction en question.

Nous pouvons maintenant comprendre une chose extraordinaire. Lorsqu'Avraham s'engage dans la guerre contre les quatre rois, il se met dans une position folle, ses chances rationnelles de réussite sont nulles et seule la défaite l'attend. En somme, Avraham court vers la mort. Et pourtant, Chem constate sa survie, sa victoire surnaturelle, cette force qu'il a jadis exprimée lors dans son passage dans la fournaise, cette capacité à mettre la mort en échec. L'homme en face de Chem est si grand, si saint, qu'il représente l'état originel de l'existence, celle où l'ange du mal n'a plus d'emprise ! Avraham n'est pas celui qui pour outrepasser la mort doit ressusciter, il est capable de la traverser en restant en vie. C'est pourquoi, volontairement, Chem le bénit en premier, à l'image de l'ordre de la Amida, où le refus de la mort précède la résurrection. Et la réaction d'Avraham est la clef du message : comment peux-tu me reconnaître ce trait de caractère ? Ce n'est pas convenable pour toi, le cohen gadol, de fait, tu dois perdre la prêtrise ! Cela nous apprend le rôle absolu du cohen gadol, celui de refouler la mort, de ne pas laisser le peuple en proie à l'ange du mal. Et justement, lorsque Chem reconnaît cette qualité chez Avraham, il admet qu'il est plus apte que lui à prétendre au rôle de Cohen gadol. C'est pourquoi Avraham le reprend et lui explique que pour lui, le cohen gadol actuel, cette dimension n'aurait pas dû être surprenante, c'est pourquoi, il aurait dû bénir

Hachem directement sans se soucier d'Avraham. Cependant, puisqu'à ses yeux cette capacité à repousser la mort est prodigieuse, alors il ne dispose plus des qualités requises du Cohen gadol. Hachem les confie alors à Avraham !

Le Cohen gadol est l'homme de la vie. La mort ne doit pas le concerner. C'est à ce titre qu'il ne peut s'exposer à l'impureté. Certes la vache rousse peut lui rendre sa pureté, seulement, cela devient alors comparable à la résurrection. Connaître l'impureté issue de la mort et revenir à l'état d'origine relève de la bénédiction « Béni sois Tu, Celui qui ressuscite les morts », tandis que rester en permanence dans la pureté, sans jamais côtoyer le

décès nous place dans la dimension « Béni sois Tu Hachem, bouclier d'Avraham ». Le plus grand homme, le Cohen Gadol, de part son rapport absolu au divin, ne peut donc jamais connaître cette seconde dimension de la résurrection du commun des mortels et doit en permanence demeurer dans la vie !

Yéhi ratsone que rapidement, chacun s'éveille à cette grandeur absolue pour accéder à la vie éternelle, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

=====
=====
**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfova chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

=====
=====
yamcheltorah@gmail.com



Association à but culturel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !